

Alfortville

Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs

« Prévenir pour mieux réagir »

Chères concitoyennes, chers concitoyens,

La sécurité des habitants d'Alfortville est une préoccupation majeure de l'équipe municipale et de moi-même.

Conformément à la réglementation en vigueur, le présent document vous informe des risques majeurs identifiés et cartographiés à ce jour sur la commune, et des consignes de sécurité à connaître en cas d'évènement.

Il mentionne également les actions menées afin de réduire au mieux les conséquences de ces risques. Je vous demande de lire attentivement ce document et de le conserver précieusement.

Ce Document Communal d'Information sur les Risques Majeurs (DICRIM) ne doit pas faire oublier les autres risques de la vie courante, notamment les risques domestiques et ceux liés à la circulation auxquels tous les citoyens se trouvent exposés.

En complément de ce document d'information qui vous est personnellement destiné, la ville d'Alfortville élabore le Plan Communal de Sauvegarde (PCS).

Son objectif est d'organiser, en cas d'évènement, la mise en œuvre des moyens permettant de secourir, de sauvegarder et de minimiser les conséquences des sinistres majeurs.

Une information régulière vous sera apportée, en fonction de l'avancement de ce document évolutif qui intégrera d'autres risques liés à la sécurité civile des habitants d'Alfortville, tels que la pandémie grippale ou le plan canicule.

De plus, les Plans Particuliers de Mise en Sécurité (PPMS) des établissements scolaires, élaborés par les Directeurs des écoles primaires d'Alfortville, s'intègrent à cette démarche de prévention des risques majeurs et au Plan Communal de Sauvegarde.

Je ferai en sorte que les PPMS soient étendus à d'autres Etablissements Recevant du Public (ERP), qui comme vous le savez, font l'objet d'une réglementation particulière relative aux risques d'incendie et de panique.

Je vous invite par ailleurs à venir consulter à la Mairie les dossiers d'information et les plans mentionnés dans les pages qui suivent.

Pour continuer de vivre ensemble en toute sécurité, je vous souhaite une bonne lecture.

*René ROUQUET
Député-Maire d'Alfortville*

Alfortville

mémo

les bons réflexes

En cas de crise, un Poste Communal de Crise est ouvert en mairie :

Tél. : 01 58 73 29 00

En cas d'évènement majeur,
des lieux publics sont susceptibles d'être ouverts.

Ecoutez les consignes des autorités :

FRANCE INTER : FM 87.8 MHz (GO :162 KHz)

ou FRANCE INFO : FM 105.5 MHz

Numéros des secours :

Sapeurs Pompiers de Paris : 18

Police Nationale : 17

SAMU 94 : 15

A partir d'un téléphone portable : Numéro unique 112

Pour être informés en temps réel, connectez-vous sur le site de la Ville :

www.mairie-alfortville.fr

CADRE LEGISLATIF

L'article L 125-2 du Code de l'Environnement pose le droit à l'information de chaque citoyen quant aux risques qu'il encourt dans certaines zones du territoire et les mesures de sauvegarde pour s'en protéger ;

Le Décret n° 90-918 du 11 octobre 1990 modifié par le Décret n° 2004-554 du 9 juin 2004, relatif à l'exercice du droit à l'information sur les risques majeurs, précise le contenu et la forme de cette information.

PRESENTATION

Le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) décrit les actions de prévention mises en place par la Ville d'Alfortville pour réduire l'impact d'un risque majeur sur les personnes, les biens et l'environnement.

Il a également pour but d'informer chacune et chacun d'entre nous sur les consignes de sécurité pour se protéger.

Ce document est évolutif, il sera enrichi au fur et à mesure des connaissances, des enseignements et des expériences acquis, car chaque crise donne lieu à un retour d'expérience critique, en liaison avec tous les organismes concernés en vue d'améliorer le dispositif.

Il s'appuie sur le Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM) établi par le Préfecture, qui recense les risques auxquels la Ville d'Alfortville peut être exposée.

Ce sont les risques naturels (inondation, glissement de terrain) ou les risques technologiques (industriels, Transport de Matières Dangereuses).

Le risque majeur, plus souvent appelé « catastrophe », est la confrontation d'un événement potentiellement dangereux, l'aléa, avec des enjeux humains, économiques et environnementaux.

Il se caractérise par des possibilités de pertes humaines, matérielles, et par une fréquence faible au point que l'on oublie souvent de se préparer à son retour.

ORGANISATION des SECOURS MUNICIPAUX

En cas de crise, un poste de commandement de crise (PC crise) est ouvert en Mairie pour coordonner les actions des services de la Ville sur le terrain et pour répondre aux attentes des citoyens.

Le standard de la Mairie, en lien avec le PC crise répond aux demandes de la population : 01 58 73 29 00.

En cas de nécessité, les demandes d'aide ou d'intervention seront acheminées vers les services concernés (voirie pour le déblaiement des voies, Centre Communal d'Action Sociale pour l'hébergement des sinistrés) ou vers les partenaires extérieurs (Sapeurs Pompiers de Paris, SAMU).

Certains établissements municipaux pourront accueillir des sinistrés en cas d'évènement majeur.

Pour être informé en temps réel, il est important de rester à l'écoute des autorités :

FRANCE INTER : FM 87.8 MHz (GO :162 KHz) ou FRANCE INFO : FM 105.5 MHz
et de se connecter sur le site de la Ville d'Alfortville : www.mairie-alfortville.fr

RISQUES MAJEURS

Les différents **risques majeurs** auxquels chacun de nous peut être exposé sur son lieu de vie, de travail ou de vacances sont **regroupés en 3 grandes familles** :

- *les risques naturels* : inondation, mouvement de terrain, tempête, cyclone, séisme,...
- *les risques technologiques* : ce sont des risques industriels ou nucléaire,
- *les risques de transport de matières dangereuses* : par routes, voies ferrées et par canalisations.

Deux critères caractérisent le risque majeur :

- **faible fréquence** : l'homme et la société peuvent être d'autant plus enclins à l'ignorer que les catastrophes sont peu fréquentes
- **énorme gravité** : nombreuses victimes, dommages importants aux biens et aux personnes

Le risque est défini comme la combinaison :

- d'un aléa : *manifestation d'un phénomène d'occurrence et d'intensité données,*
- d'un enjeu : *ensemble des personnes et des biens pouvant être affectés par un phénomène*

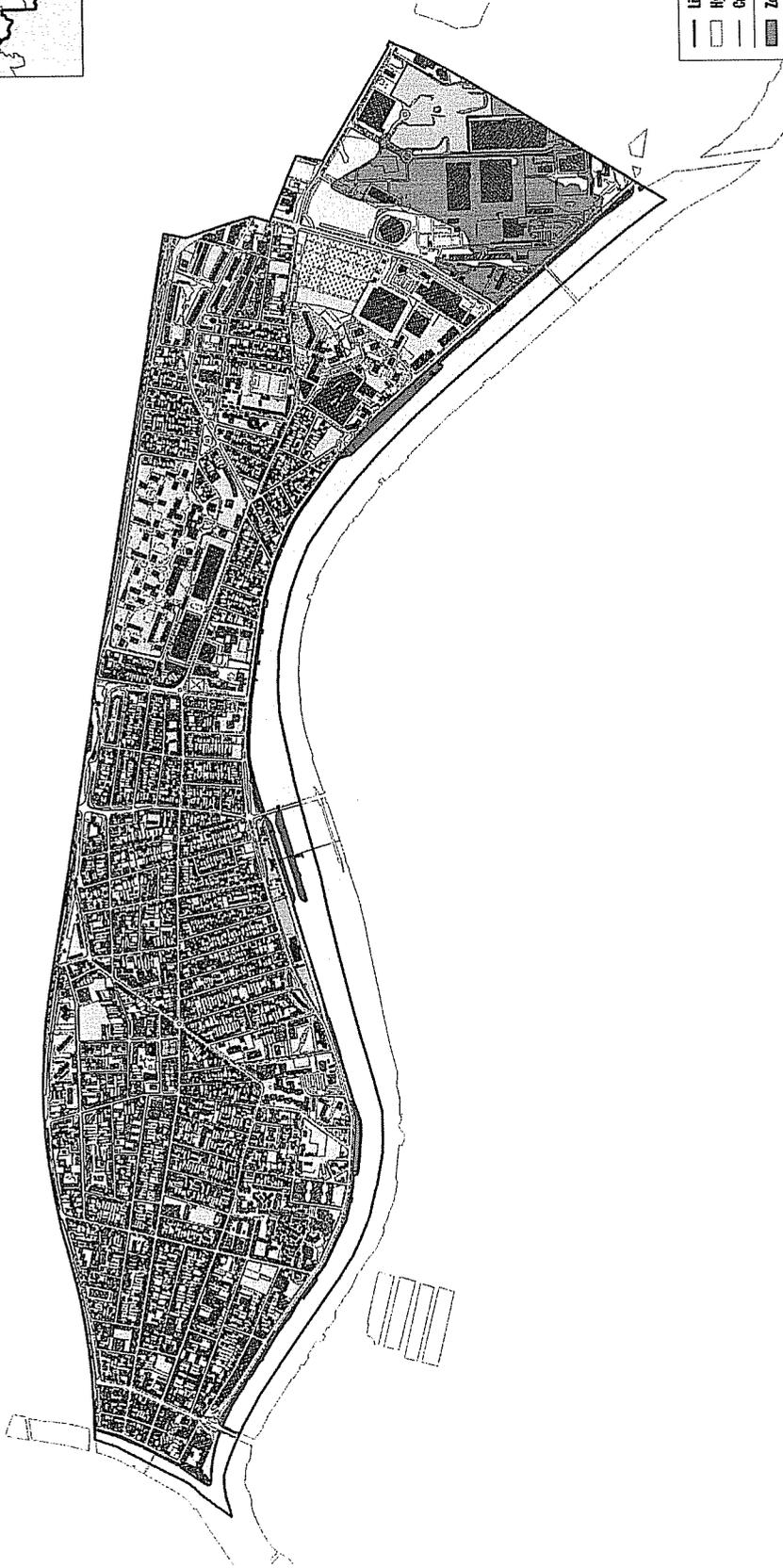
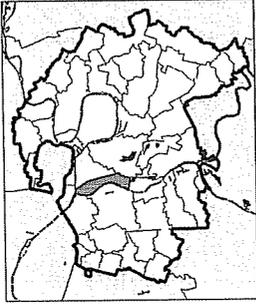
Les risques majeurs du département sont recensés par la Préfecture du Val de Marne. Ils sont identifiés dans le Dossier Départemental des risques Majeurs (D.D.R.M.).

Il ressort de ces documents que notre ville est concernée par quatre risques majeurs :

- les **inondations** dues aux crues de la Seine et de la Marne,
- les **accidents industriels** du site de British Pétroléum à Vitry sur Seine classé SEVESO 2.
- les **Transports de Matières Dangereuses (T.M.D.)** par voie routière, ferroviaire ou fluviale ou par canalisations enterrées,
- les **mouvements de terrain** consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols,

ALFORTVILLE

Zonage réglementaire



	Limite communale
	Hydrographie
	Crus 1910
	Zone rouge (de grand équipement)
	Zone verte (Espace naturel de loisirs)
	Zone orange foncé (Autre espace urbanisé en aléas fort et très fort)
	Zone orange clair (Autre espace urbanisé en autres aléas)
	Zone violet foncé (Zone urbaine dense en aléas fort et très fort)
	Zone violet clair (Zone urbaine dense en autres aléas)
	Zone bleue (Centre urbain)
Echelle : 1/15000	

RISQUE INONDATION

ATTENTION :

Tous les secteurs de la ville d'Alfortville sont concernés par l'inondation

Une crue correspond à un accroissement du débit d'un cours d'eau due à des précipitations importantes. Elle se traduit par une augmentation de la hauteur d'eau qui peut provoquer un débordement.

Une inondation est une submersion plus ou moins rapide d'une zone, avec des hauteurs d'eau variables.

Elle peut se présenter sous différents aspects :

- l'inondation de plaine due à un débordement de cours d'eau, une remontée de nappe phréatique ou une stagnation des eaux pluviales (*la montée des eaux est en général assez lente*),
- l'inondation torrentielle suite à des précipitations violentes (*la montée des eaux est très rapide et la vitesse d'écoulement est très importante*),
- l'inondation par ruissellement en secteur urbain qui correspond à l'écoulement sur la voirie de volumes d'eau ruisselés lors d'orages violents (*ce type d'inondation se manifeste au point bas*).

L'ampleur de l'inondation est fonction de :

- l'intensité et la durée des précipitations,
- la surface et la pente du bassin versant,
- la couverture végétale,
- la capacité d'absorption du sol,
- la présence d'obstacles à l'écoulement des eaux.

Dans le Val de Marne, on recense 2 types d'inondations :

- *Par débordement :*
Le cours d'eau sort de son lit mineur, où il s'écoule habituellement, pour occuper son lit majeur, aboutissant à la submersion des terrains et agglomérations qui s'y trouvent.
Ce sont principalement des crues d'hiver avec une montée des eaux assez lente et progressive.
- *Par ruissèlement :*
Dans les zones urbanisées, des orages intenses (plusieurs centimètres de pluie par heure) peuvent occasionner un très fort ruissellement qui va saturer les réseaux d'évacuation des eaux pluviales et submerger rapidement la voirie et la partie basse des habitations.
Ce sont des crues plutôt printanières et estivales, avec une montée des eaux rapide.

Les dommages causés par les inondations par débordement de cours d'eau ou par ruissèlement de pluies abondantes peuvent être considérables :

- *Sur les personnes :* noyade, électrocution, blessures, isolement,
- *Sur les biens :* destruction ou détérioration des habitations ou des ouvrages (ponts, rues, voies ferrées), paralysie des services publics,
- *Sur l'environnement :* endommagement de la flore et de la faune, pollutions diverses.

La Ville d'Alfortville est particulièrement vulnérable.

Elle a été inondée 3 fois au 20^{ème} siècle : en 1910 (crue centennale) ,1924 et 1955 (crues décennales)

Une nouvelle inondation de grande ampleur l'affecterait dans sa totalité

Le risque de crue par débordement de la Seine et de la Marne existe principalement au premier et au dernier trimestre de l'année à la suite des pluies hivernales.

Les crues sont généralement caractérisées par une montée lente des eaux et une durée de débordement pouvant s'étaler sur plusieurs jours à plusieurs semaines.

Les inondations par débordement s'accompagneront probablement d'inondations par remontée des eaux, infiltration et remontée de la nappe alluviale d'accompagnement.

Pour Alfortville, les caractéristiques essentielles des crues des inondations passées sont présentées dans le tableau ci-dessous.

Cours d'eau	Dates	Quartiers concernés	Durée	Hauteur d'eau (maxi en ville)
Seine	1910, 1924, 1955	TOUS	Plusieurs semaines	35,45 NGF
Marne	1910, 1924, 1955	CONFLUENT	Plusieurs semaines	35, 13 NGF

NGF Normal = Nivellement Général de la France Normal (IGN 69)

A ce jour, il n'a pas été observé d'inondation par ruissellement urbain à Alfortville.

Mesures de surveillance et d'alerte

La surveillance de la montée des eaux à Alfortville est effectuée au barrage du port à l'Anglais par le service de la Navigation de la Seine.

En amont de Paris, elle est assurée par le service d'annonces de crues de la Direction Régionale de l'Environnement Ile de France (D.I.R.E.N.), en liaison avec les services météorologiques.

Le Service de la Navigation de la Seine dispose d'un réseau interne de stations de surveillance et de mesures et contrôle en permanence la hauteur des eaux.

2 seuils sont déclenchés par les stations d'annonces de crues

- « *l'état de vigilance* » : un serveur vocal activé 24h/24h à la préfecture renseigne quotidiennement sur l'évolution de la crue en communiquant les cotes relevées le jour même aux différentes stations ainsi que la tendance pour les jours suivants,
- « *l'état d'alerte* » : lorsque la côte est atteinte, le Préfet alerte les services de secours qui sont notamment chargés de relayer l'information vers le Maire.

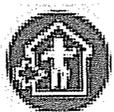
La Mairie informe la population de l'imminence du danger et prend les mesures de protection nécessaires sur le territoire de la commune.

A l'annonce de la montée des eaux:

Fermer portes, fenêtres, soupiraux, aérations *pour ralentir l'entrée de l'eau et limiter les dégâts,*
Couper l'électricité et le gaz *pour éviter électrocution et explosion,*
Monter dans les étages *avec eau potable, vivres, papiers d'identité, radio à piles, lampe de poche, piles de rechange, vêtements chauds, médicaments, pour s'informer et attendre les secours dans les meilleures conditions,*
Mettre les produits toxiques (pesticides, produits d'entretien) à l'abri de la montée des eaux
(pour éviter une pollution),
Ne pas prendre l'ascenseur *(pour éviter de rester bloqué),*
Se tenir prêt à évacuer les lieux à la demande des autorités
(prendre ses papiers d'identité et fermer si possible le bâtiment qui est évacué),
Ne pas téléphoner *(libérer les lignes téléphoniques pour l'usage des secours),*
Ne pas aller à pieds ou en voiture dans une zone inondée *(c'est aller au devant du danger)*



Coupez l'électricité et le gaz



Mettez vous à l'abri et si possible montez à l'étage



Ecoutez la radio France Inter ou France Info



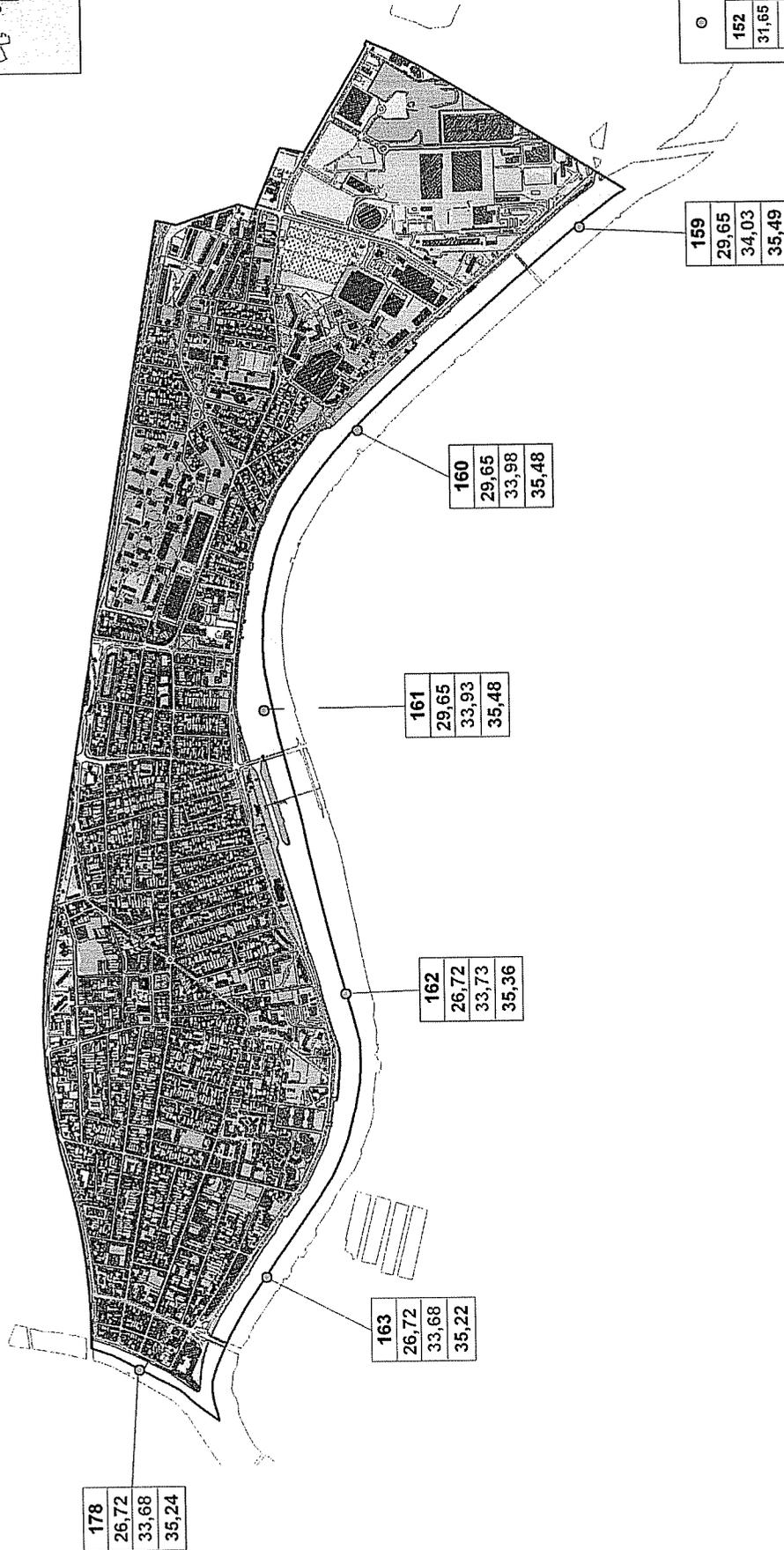
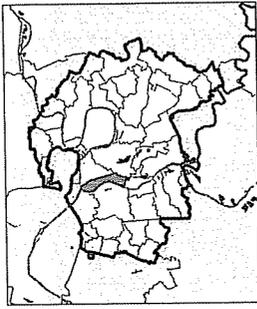
N'allez pas chercher vos enfants à l'école



Ne téléphonez pas, libérez les lignes pour les secours

ALFORTVILLE

Aléas



Point kilométrique	152
N° du point kilométrique	31,65
Réseaux Normale	34,43
Cote de la crue de 1974	35,68
Cote de la crue de 1970	

Aléas	
	Submersion comprise entre 0 m et 1 m
	Submersion comprise entre 1 m et 2 m
	Submersion supérieure à 2 m

Echelle : 1 / 15000

RISQUE INDUSTRIEL

Le dépôt pétrolier d'hydrocarbures liquides BRITISH PETROLEUM France est implanté sur la commune de Vitry sur Seine, au 5 rue Tortue, sur un terrain de 37 000 m².

C'est un dépôt de liquides inflammables de 1^{ère} et 2^{ème} catégorie dont la capacité totale de stockage est de près de 110 000 m³.

Tous les produits stockés à température ambiante, présentent des risques d'inflammabilité. Le principal danger est le feu de nappe s'il existe une source d'inflammation.

Le site de BP-Vitry, classé SEVESO 2, peut présenter un danger d'accident majeur.

Les scénarios d'accidents majeurs possibles sont :

- les feux dans les cuvettes de rétention,
- les feux de nappe aux postes de chargement, de dépotage, ou d'alimentation Trapil,
- l'explosion du ciel gazeux des réservoirs à toit fixe,
- les projections de produit enflammé en dehors du réservoir par le phénomène dénommé « boilover ».

En fonction du danger auquel la population peut être exposée, deux zones sont retenues :

- **zone R1 : Evacuation des personnes**

Zone où les personnes peuvent être blessées par effet mécanique et brûlées par effet thermique.
Flux thermique > 5kW/m² => effets mortels pour au moins 1% des personnes exposées pendant plus d'une minute sans protection.

Surpressions > 170 mbar => effets mortels pour au moins 1% des personnes exposées et dégâts graves aux structures consécutifs à l'onde de choc.

- **zone R2 : Confinement de la population**

Zone où les personnes peuvent être blessées par effet mécanique et brûlées par effet thermique si elles sont à l'extérieur des bâtiments.

Flux thermique > 3kW/m² => brûlures significatives pour au moins 1% des personnes exposées pendant plus d'une minute sans protection.

Surpressions > 50 mbar => blessures notables et dégâts légers consécutifs à l'onde de choc.

	R1	R2
Feux dans les cuvettes de rétention	flux thermique > 5 W/m ² 109 m à 249 m	flux thermique > 3 W/m ² 66 m à 139 m
Feux de nappe aux postes de chargement	flux thermique > 5 W/m ² 14 m à 39 m	flux thermique > 3 W/m ² 18 m à 52 m
Explosion ciel gazeux	surpressions > 170 mbar 38 m à 107 m	surpressions > 50 mbar 94 m à 266 m
Boule de feu avec projections « boilover »	flux thermique > 5 W/m ² 290 m à 756 m	flux thermique > 3 W/m ² 407 m à 1062 m

Feux dans les cuvettes de rétention :

C'est un déversement accidentel de liquides inflammables en présence d'une source d'ignition.

Feux de nappe aux postes de chargement, de dépotage, ou d'alimentation Trapil :

C'est un déversement accidentel de liquides inflammables en présence d'une source d'ignition.

Explosion du ciel gazeux des réservoirs à toit fixe :

L'explosion du ciel gazeux d'un réservoir à toit fixe correspond à une inflammation d'un mélange gazeux explosible à l'intérieur du réservoir en présence d'une source d'ignition.

Boilover :

Le phénomène de boilover résulte de la vaporisation de l'eau contenue dans le fond d'un réservoir en feu entraînant la formation d'une boule de feu et la projection de produit enflammé à l'extérieur de la cuvette de rétention.

Il s'agit d'un phénomène radiatif de courte durée (inférieure à une minute), qui est susceptible de se produire après plusieurs heures d'incendie.

En effet, pour que ce phénomène ait lieu, il faudrait que les moyens de lutte contre l'incendie du dépôt et des secours extérieurs soient inefficaces.

Incidences des scénarios sur la ville d'Alfortville

Le périmètre des risques affectant la ville d'Alfortville s'étend de 500 à 1 000 m autour du dépôt BP de Vitry sur Seine.

Le secteur Sud Ouest d'Alfortville est compris dans cette distance

Seul le scénario du « boilover » affecterait la ville d'Alfortville avec des effets combinés relatifs aux deux zones R1 et R2 compte tenu de leur superposition en fonction du ou des réservoirs concernés.

En cas d'accident majeur dans l'enceinte du Dépôt British Pétroléum à Vitry sur Seine, le Plan Particulier d'Intervention (PPI) est déclenché.

Sous l'autorité du Préfet du département le Centre Opérationnel de Défense se charge de l'information des élus, des populations directement exposées ou non et des médias.

Les consignes à la population concernent le signal d'alerte, les consignes d'urgence en cas d'alerte et la diffusion des messages d'alerte aux populations par Radio-France.

ALERTE DES POPULATIONS

ALERTE

L'alerte est la diffusion du signal sonore et des messages qui annoncent l'imminence d'un danger. En fonction de la nature du danger et du lieu, l'alerte peut être donnée par une sirène ou des hauts parleurs montés sur véhicules.

Signal de début d'alerte :

La sirène diffuse un signal prolongé, modulé (montant et descendant) d'une durée de trois fois une minute espacées de 5 secondes.

Ce signal s'applique à tous les risques faisant l'objet d'une alerte urgente (risque technologique, transport de matières dangereuses)

Signal de fin d'alerte :

Lorsque le danger est écarté, la sirène diffuse un signal sonore continu de 30 secondes.

CONSIGNES d'URGENCE EN CAS d'ALERTE

Se confiner,

S'enfermer dans un local clos, de préférence sans fenêtre, en calfeutrants les ouvertures, y compris les aérations, après avoir arrêté la ventilation, la climatisation et réduit le chauffage.

Le confinement est la protection immédiate la plus efficace en cas d'alerte.

Eviter de téléphoner

Le réseau téléphonique doit rester libre pour les secours

Eteindre flammes et cigarettes

par précaution à cause d'un risque d'explosion.

Ne pas déplacer les éventuelles victimes

sauf en cas d'incendie

Ne sortir que sur ordre d'évacuation

donné par les autorités ou à la fin du signal sonore de fin d'alerte.

Conserver en permanence un poste portatif à piles en état de marche avec des piles de rechange.

Se mettre immédiatement à l'écoute de

FRANCE INTER : FM 87.8 MHz (GO :162 KHz) ou de FRANCE INFO : FM 105.5 MHz
pour recevoir des informations sur la nature du risque et sur les premières consignes à appliquer.

Le cas échéant, la fréquence d'une radio locale sera indiquée pour des informations plus complètes.

CONSIGNES DE SAUVEGARDE

AVANT	PENDANT	APRES
<p>LES EQUIPEMENTS MINIMUMS Radio portable avec piles, Lampe de poche, Eau potable, Papiers personnels, Médicaments urgents, Couvertures, Vêtements de rechange, Matériel de confinement</p> <p>S'INFORMER EN MAIRIE des risques encourus, des consignes de sauvegarde, du signal d'alerte et des plans d'intervention</p> <p>ORGANISER Informer le groupe dont on est responsable, Discuter en famille des mesures à prendre si une catastrophe survient (<i>protection, confinement, évacuation, point de ravitaillement</i>)</p> <p>SIMULATIONS Participer aux exercices et valoriser leur expérience</p>	<p>SE CONFINER Rejoindre le bâtiment le plus proche, et s'y confiner en rendant le local étanche, Ne pas chercher à rejoindre les membres de sa famille <i>(ils sont eux aussi protégés)</i> Suivre les consignes données par la radio, Ne sortir qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation,</p> <p>S'INFORMER Ecouter la radio : les premières consignes seront données par France Inter.</p> <p>INFORMER le groupe dont on est responsable</p> <p>MAITRISER LE COMPORTEMENT Le sien et celui des autres, Aider les personnes âgées et handicapées, Ne pas téléphoner, Ne pas fumer.</p>	<p>S'INFORMER Ecouter et suivre les consignes données par la radio et les autorités</p> <p>INFORMER les autorités de tout danger observé</p> <p>APPORTER UNE PREMIERE AIDE AUX VOISINS Penser aux personnes âgées et aux handicapés</p> <p>SE METTRE A LA DISPOSITION DES SECOURS</p> <p>EVALUER les dégâts et les points dangereux <i>(s'en éloigner)</i></p> <p>NE PAS TELEPHONER</p>



BP

RISQUE TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES

Une matière dangereuse est une substance qui, par ses propriétés physiques ou chimiques, ou bien la nature des réactions qu'elle est susceptible de mettre en œuvre, peut présenter un danger grave pour l'homme, les biens ou l'environnement.

Les matières dangereuses peuvent être inflammables, toxiques, explosives, corrosives ou radioactives.

Le risque « Transport de Matières Dangereuses » (T.M.D.) est un risque technologique dont les manifestations sont les mêmes que pour les risques industriels.

Les principaux dangers liés aux T.M.D. sont :

- l'explosion occasionnée par un choc avec étincelles, par le mélange de produits.
Elle peut provoquer des traumatismes dus à l'effet de souffle ou à l'onde de choc.
- l'incendie par inflammation d'un produit au contact d'un autre, d'une flamme ou d'un point chaud, avec risques de brûlures ou d'asphyxie.
- La dispersion dans l'air (nuage toxique) ou dans l'eau, ou l'épandage sur le sol de produits dangereux avec risques d'intoxication ou d'irritation par inhalation, ingestion ou contact.

Le risque de T.M.D. sur la commune d'Alfortville est lié au mode de transport :

- par voies routières : voies élevées en viaduc et en courbe de l'A86.
- par voie fluviale : le transit de produits pétroliers sur la Seine se limite à un flux mensuel faible.
- par voie ferroviaire : le transport ferroviaire de matières dangereuses entre la gare de Villeneuve triage et de Paris Gare de Lyon n'est pas important.
- par canalisations transportant du gaz naturel ou des hydrocarbures liquides.

La ville d'Alfortville est concernée par plusieurs canalisations sous pression de transport de matières dangereuses.

Il s'agit de canalisations de transport de gaz combustible exploitées par la société GRT Gaz et d'hydrocarbures exploitées par la société TRAPIL.

Plusieurs canalisations de gaz se trouvent dans le périmètre de la Ville d'Alfortville.

Le tableau ci-dessous répertorie les différentes canalisations concernées et les distances d'effets associées.

Pression Maximale de Service (bars)	Diamètre nominal (mm)	Distance dangers significatifs (m)	Distance dangers graves (m)	Distance dangers très graves (m)
19,1	150	20	15	10
19,1	200	30	20	15
23,9	300	70	50	35
40	300	95	70	45
40	400	140	105	75
23,9	600	180	140	100
55	600	275	215	160

La ville d'Alfortville est située dans son extrémité Nord Ouest à proximité immédiate d'une canalisation de transports d'hydrocarbures exploités par la Société TRAPIL

Les différentes canalisations qui traversent la ville d'Alfortville sont repérées par nature de fluide, avec les mentions de leur diamètre (DN) en millimètres et de leur pression maximale en service (PMS) en bars, sur la cartographie ci-dessous.

CONSIGNES PARTICULIERES AU RISQUE T.M.D.

Tout témoin d'un accident de Transport de Matières Dangereuses doit alerter les sapeurs pompiers en essayant de préciser la nature du moyen de transport et, s'ils sont visibles, les panneaux de couleur apposés à l'arrière du véhicule.

En cas de fuite de Gaz :

- Interrompre tous travaux et interdire toute flamme, étincelle ou point chaud aux alentours de la fuite,
- Eloigner toute personne du lieu de la fuite au-delà des distances de sécurité ci-dessous,

Diamètre canalisation gaz (mm)	80	100	150	200	300	400	600
Distance minimum de recul du public (m)	35	50	80	85	180	250	390
Distance d'évacuation des bâtiments (m) si le gaz n'est pas enflammé *	7	11	20	20	45	60	100

** si les gaz est enflammé et si le bâtiment risque de prendre feu, l'évacuation sera organisée par les services publics chargés de la sécurité*

- prévenir les pompiers ou la police,
- téléphoner d'urgence au numéro vert du
Centre de Surveillance Régional GRT gaz : 0800 00 11 12
qui déclenchera l'intervention des équipes spécialisées.
- ne pas tenter d'arrêter la fuite et en cas d'inflammation,
- ne pas tenter d'éteindre le feu et attendre l'arrivée des secours et des techniciens de GRT gaz.

En cas de fuite d'hydrocarbure liquide :

- Interrompre tous travaux et interdire toute flamme, étincelle ou point chaud aux alentours de la fuite,
- Eloigner toute personne du lieu de la fuite,
- prévenir les pompiers ou la police,
- téléphoner d'urgence au numéro du poste de dispatching central :
Société TRAPIL - Service Surveillance Lignes: 01 47 92 47 53
qui déclenchera l'intervention des équipes spécialisées.
- ne pas tenter d'arrêter la fuite et en cas d'inflammation,
- ne pas tenter d'éteindre le feu et attendre l'arrivée des secours et des techniciens TRAPIL.

CANALISATIONS DE TRANSPORT DE FLUIDES SOUS PRESSION

Transport d'hydrocarbures

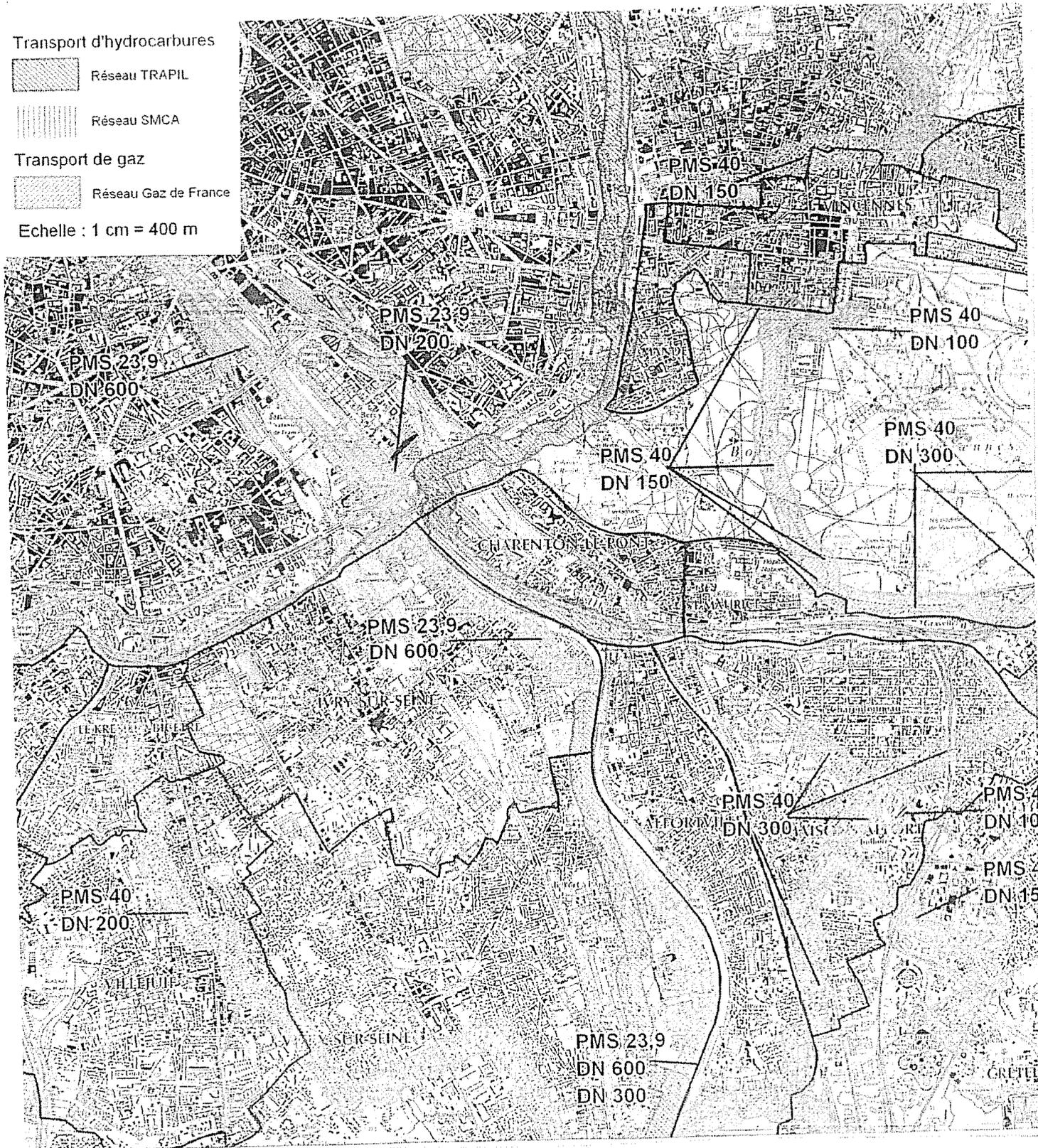
Réseau TRAPIL

Réseau SMCA

Transport de gaz

Réseau Gaz de France

Echelle : 1 cm = 400 m



RISQUE MOUVEMENT de TERRAIN

Le Département du Val de Marne élabore actuellement le Plan de Prévision des Risques de Mouvement de Terrain (PPRMT).

Ces risques sont dus à des mouvements différentiels consécutifs à la sécheresse puis à la réhydratation des sols, en particulier les sols argileux.

Le retrait puis le gonflement des terrains est lié aux variations en eau dans les sols argileux.

Le phénomène, lent et de faible amplitude est en général sans danger pour l'homme.

Néanmoins, l'apparition de tassements différentiels peut avoir des conséquences importantes sur les bâtiments à fondations superficielles tels que :

- fissurations intenses pour des déplacements de quelques centimètres seulement,
- désordres importants ne pouvant plus garantir la sécurité des occupants.

33 communes parmi les 47 du Val de Marne sont concernées par le PPRMT.

Ce plan de prévention définit :

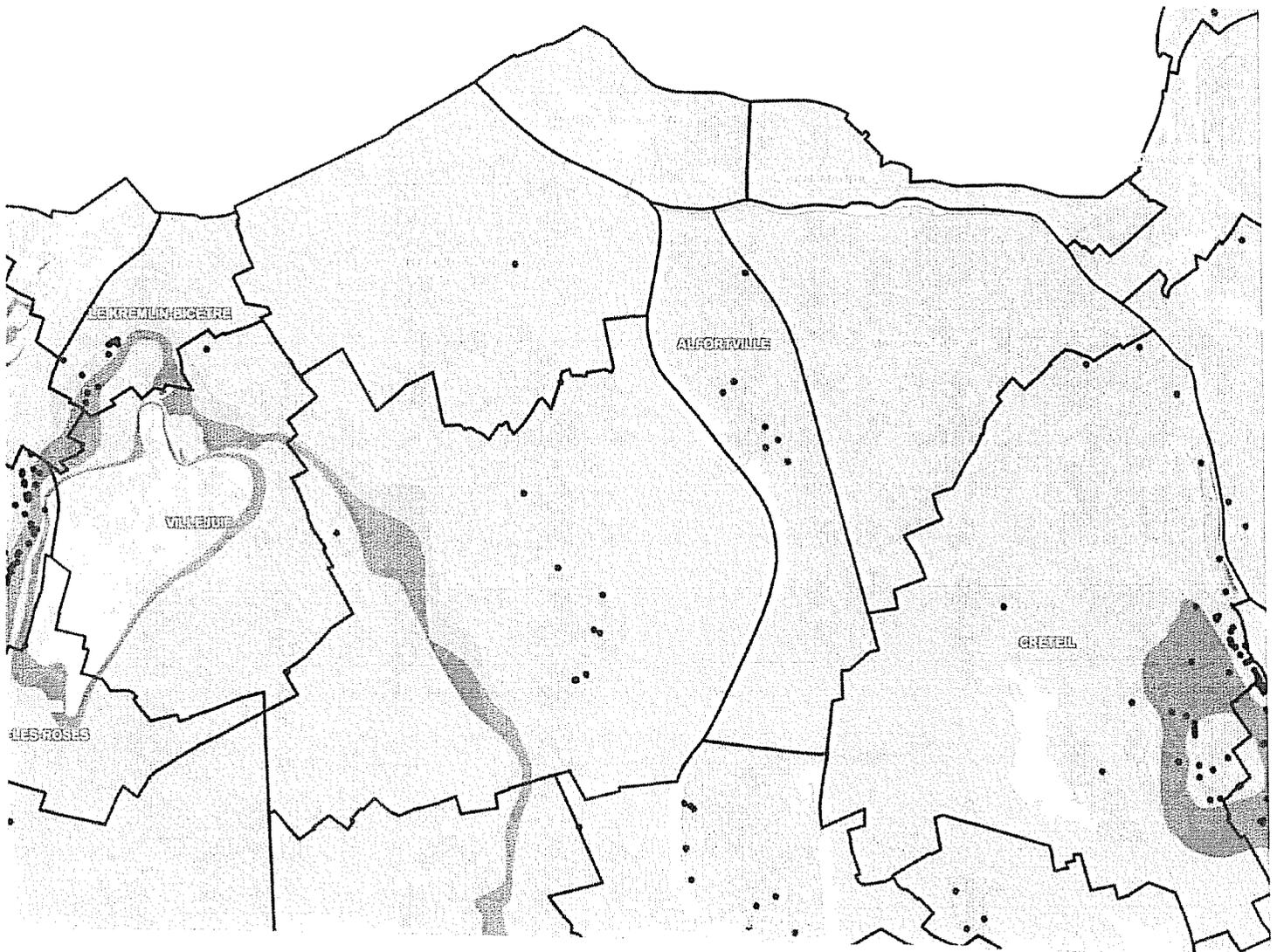
- 3 niveaux d'aléas identifiés : Faible, Moyen et Fort,
- 2 zones réglementaires: B1 fortement exposée, B2 moyennement à faiblement exposée.

Le PPRMT définit une réglementation applicable aux nouvelles constructions destinées aux logements de type pavillonnaire et aux extensions d'habitation.

Les mesures type du règlement du PPRMT permettent de réduire considérablement les désordres. Elles précisent les interdictions, les mesures structurales, les mesures applicables à l'environnement immédiat, les prescriptions pour les constructions neuves et pour les terrains en pente.

Les cartes des aléas et du zonage réglementaire du PPRMT du Val de Marne, placent la ville d'Alfortville en zone B2, moyennement à faiblement exposée et à un niveau d'aléas faible.

Carte des aléas



LÉGENDE

 Fort

 Moyen

NIVEAU D'ALÉA

 Faible

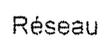
 Formation à priori à aléa nul

• Sinistre recensé

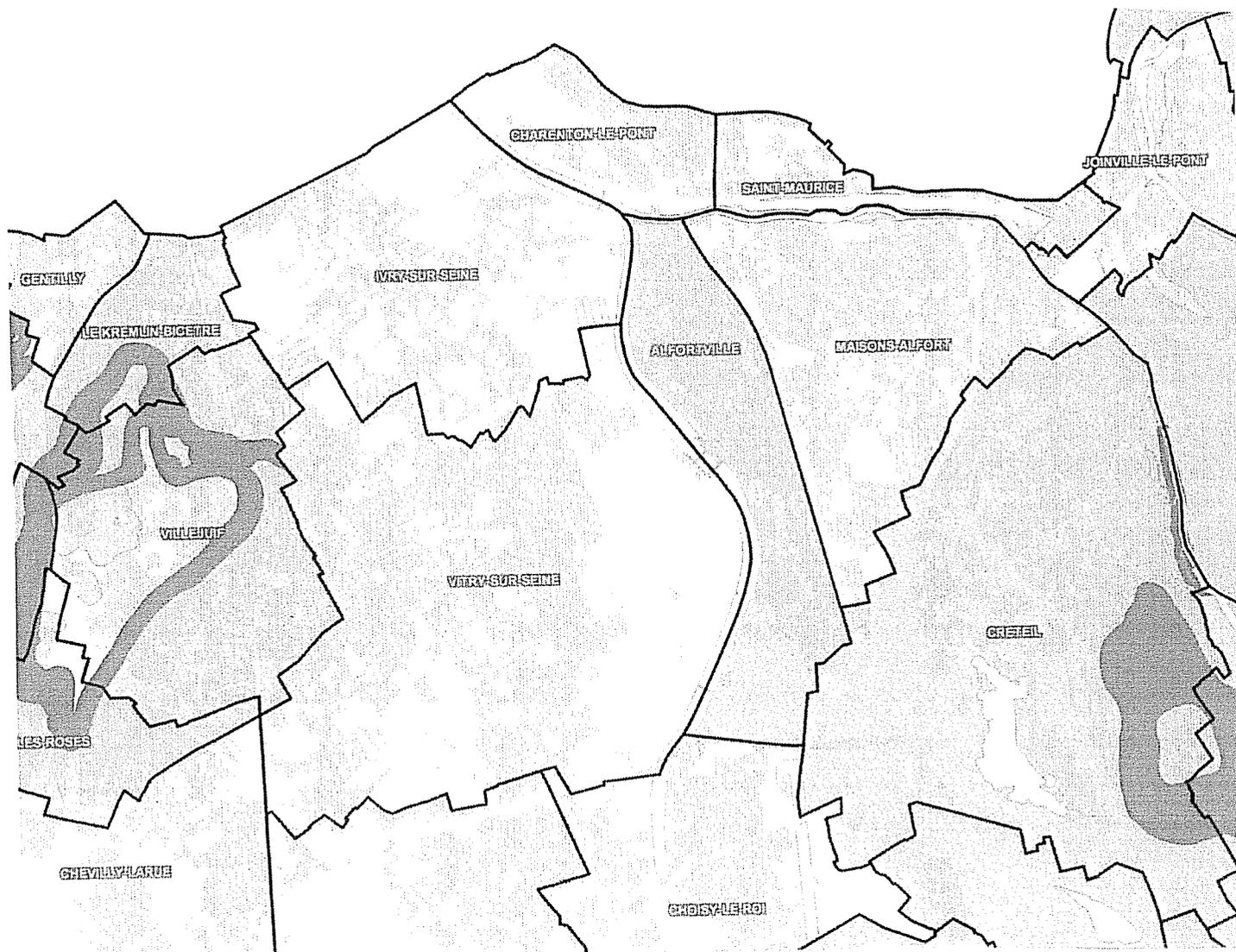
 Zones urbanisées (MOS 1999 de l'IAURIF)

 Communes concernées par le PPR

 Limite communale

 Réseau hydrographique

Carte du zonage réglementaire



LÉGENDE

- ZONAGE RÉGLEMENTAIRE**
- Zone fortement exposée (B1)
 - Zone moyennement et faiblement exposée (B2)
- Zones urbanisées (MOS 1999 de l'IAURIF)
- Limite communale
- Réseau hydrographique